

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**

MONITEUR BELGE



18104063

27-06-2018

BELGISCH STAATSBLAD

8102 NIN 8 1

Greffé

N° d'entreprise : 0479.222.560

Dénomination

(en entier) : **Emmanuel Adoption**

(en abrégé) :

Forme juridique : **asbl**Siège : **Avenue Nusbaum, 23 à 4141 Louveigné****Objet de l'acte : Modification du conseil d'administration**

L'assemblée générale extraordinaire de l'asbl Emmanuel Adoption qui s'est tenue le 23 avril 2018 a accepté les démissions des administrateurs suivants :

Monsieur Bernard Bindels, domicilié Rue Les Burjiheids, 8 à 4970 Stavelot

Madame Anne Goethals, domicilié Rue Les Burjiheids, 8 à 4970 Stavelot

La même assemblée générale a ensuite nommé deux nouveaux administrateurs :

Madame Christine Vanbraekel, domiciliée Avenue Jehin Deschamps, 13 à 4900 Spa

Monsieur Gardier Joseph, domicilié Voie de Liège, 153/B000 à 4630 Soumagne.

Le conseil d'administration est donc composé des administrateurs suivants :

Madame Jacqueline Boldo, domiciliée Chemin Sous-Bois, 26 à 4900 Spa,

Madame Pascale Bruggeman-Van Den Haute, domiciliée rue de Barisart 176, 4900 Spa,

Monsieur Alain Dupont, domicilié rue de Sendrogne 116, 4141 Louveigné,

Monsieur Michel Mertens, domicilié rue de Herve 637, 4030 Grivegnée,

Monsieur Albert Wiliquet, domicilié Chemin Sous-Bois, 26 à 4900 Spa.

Madame Christine Vanbraekel, domiciliée Avenue Jehin Deschamps, 13 à 4900 Spa

Monsieur Gardier Joseph, domicilié Voie de Liège, 153/B000 à 4630 Soumagne.

Le conseil d'administration ainsi constitué s'est aussitôt réuni et a attribué en son sein les fonctions suivantes :

Présidente : Madame Pascale Bruggeman-Van Den Haute

Secrétaire : Monsieur Albert Wiliquet

Trésorier : Monsieur Michel Mertens

Il résulte enfin du conseil d'administration que la gestion journalière de l'association reste confiée à Monsieur Jean-Michel Charlier, domicilié rue des Doyards 54, à 4653 Bolland.

Pascale Van Den Haute

Présidente du Conseil d'administration

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/07/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature